

DOCUMENTS A FOURNIR

Faire les photocopies

Si mon enfant rentre en CP, je dois fournir avec la fiche de renseignement :

- Le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour une 1ère inscription **sauf** :

> **LES ENFANTS DÉJÀ INSCRITS DANS LES ECOLES DE ROZAY-EN-BRIE.**

> **LES ENFANTS EXTERIEURS DÉJÀ INSCRITS DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS DE ROZAY-EN-BRIE.**

> **LES FUTURS PETITE SECTION QUI VONT RENTRER A L'ECOLE DE ROZAY-EN-BRIE EN SEPTEMBRE 2022.**

- Le livret de famille ou la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant.
- Le carnet de santé de l'enfant comportant les vaccinations obligatoires.
- Les pièces d'identité des responsables légaux.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

En cas de séparation :

- En cas de garde séparée de l'enfant, un document de garde (extrait d'acte de jugement, attestation sur l'honneur commune des parents....)

En cas de changement d'adresse :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

A PARTIR DU MOIS D'AOUT 2023

**RETROUVER SUR LE PORTAIL FAMILLE
L'AGENDA DE VOTRE ENFANT POUR L'AN-
NÉE SCOLAIRE 2023/2024
IL SERA POSSIBLE DE FAIRE LES
INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE**

Attention :

**Pour la semaine du 4 au 8 septembre 2023,
dernier délai pour inscrire et annuler :
le mercredi 30 août avant 17h00**

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES
SONT DISPONIBLES SUR LE PORTAIL
FAMILLE ET LE SITE INTERNET DE LA
VILLE

<http://www.rozay-en-brie.fr/>

AINSI QUE DANS TOUS LES ACCUEILS
DE LOISIRS ET EN MAIRIE AUPRES
DU SERVICE ENFANCE

MAIRIE DE ROZAY-EN-BRIE

Place de Gaulle

01 64 25 60 43

mairie.rozay@orange.fr

www.rozay-en-brie.fr



MAIRIE DE ROZAY-EN-BRIE

SERVICE ENFANCE

01 64 25 08 57

enfance.rozay@orange.fr

INSCRIPTION

PERISCOLAIRE

EXTRASCOLAIRE

2023/2024



AVANT LE 26 JUIN 2023

1 / Vous devez télécharger la FICHE DE RENSEIGNEMENT pour l'année scolaire 2023/2024 sur le site internet de la mairie.



**FICHE A RETOURNER
EN MAIRIE
AVANT LE 26 JUIN 2023**

SANS FICHE DE RENSEIGNEMENT VOTRE ENFANT NE POURRA PAS ÊTRE ACCEPTÉ DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS ET A LA RESTAURATION

2 / Consulter les documents suivants :

- * Le règlement intérieur des accueils de loisirs 2023/2024
- * Le calendrier des périodes d'inscriptions pour les accueils de loisirs VACANCES 2023/2024
- * Les délais d'inscriptions et annulations pour l'année 2023/2024
- * Les tarifs 2023
- * La fiche d'inscription annuelle 2023/2024 **A RENDRE SI BESOIN AVANT LE 26 JUIN 2023 avec la fiche de renseignement.**

TOUS LES DOCUMENTS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET DE ROZAY-EN-BRIE, DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS ET EN MAIRIE

LES ACCUEILS DE LOISIRS

ACCUEIL DE LOISIRS Maternelle
« LES OURSONS »
01 64 07 77 93
Ecole Maternelle – Rue St Roch

ACCUEIL DE LOISIRS Elémentaire
« LES DAUPHINS »
01 64 42 92 76
Ecole élémentaire – entrée rue de la Maladrerie

LE RYTHME SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

ÉLÉMENTAIRES

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI

- ACCUEIL DU MATIN : 7h00 – 8h35
- TEMPS SCOLAIRE : 08h45 – 11h45 (ouverture des portes à 8h35)
- RESTAURATION : 11h45 – 13h35
- TEMPS SCOLAIRE : 13h35 – 16h45
- ÉTUDE : 16h45 – 18h00
- ACCUEIL DU SOIR : 18h00 – 19h00

MERCREDI ET VACANCES

- ACCUEIL DE LOISIRS : Journée (7h00 – 19h00) ou demi-journée (7h00 – 13h30 ou 11h30 – 19h00)

MATERNELLES

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI

- ACCUEIL DU MATIN : 7h00 – 8h30
- TEMPS SCOLAIRE : 08h35 – 11h35 (ouverture des portes à 8h30)
- RESTAURATION : 11h35 – 13h30
- TEMPS SCOLAIRE : 13h30 – 16h35
- ACCUEIL DU SOIR : 16h35 – 19h00

MERCREDI ET VACANCES

ACCUEIL DE LOISIRS : Journée (7h00 – 19h00) ou demi-journée (7h00 – 13h30 ou 11h30 – 19h00)

LES MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Inscription et annulation directement sur le portail famille

Avant le mercredi 17h00 pour la semaine suivante :

- LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI
- LA RESTAURATION SCOLAIRE
- LES ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR
- L'ÉTUDE pour les élémentaires

Selon calendrier d'inscription :

- LES VACANCES

CONCERNANT LA RESTAURATION ET LES ACCUEILS DE LOISIRS LE MERCREDI ET LES VACANCES : Toute demande après le délai d'inscription sera acceptée sous réserve des places disponibles et du taux d'encadrement. Un tarif majoré sera appliqué.

TOUTE ANNULATION FAITE APRÈS LE DÉLAI DE RÉSERVATION sera refusée sauf en cas de maladie

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant à une activité toute l'année en complétant la fiche « INSCRIPTION ANNUELLE 2023/2024 » avec une possibilité d'annuler le mercredi avant 17h00 pour la semaine suivante.

SANS INSCRIPTION PRÉALABLE : L'ENFANT NE POURRA PAS ÊTRE ACCEPTÉ DANS LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES. L'inscription concerne tous les enfants susceptibles de fréquenter l'accueil même de manière irrégulière.

Pour toute absence, nous demandons aux parents de bien vouloir fournir un certificat médical ou une ordonnance sous 48h.